

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

VILLE DE QUIMPER - DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



Mise à disposition d'un emplacement au sein du complexe sportif de Penvillers - 17 rue de Stang Bihan à Quimper - à la société FREE Mobile

N° DEC.2025.04.111.DFCP

LA MAIRE DE LA VILLE DE QUIMPER

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 4 en date du 22 juillet 2020 donnant délégation à madame la maire de Quimper ;

Considérant la demande de FREE Mobile de mise à disposition, dans le cadre de son activité d'opérateur de communications électroniques, d'un emplacement sur la parcelle sise 17B rue de Stang Bihan à Quimper pour y implanter une station radioélectrique composée d'infrastructures et d'équipements techniques ;

Sur proposition du directeur général des services ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

La ville de Quimper met à disposition de FREE Mobile un emplacement de 39 m² sur la parcelle AO174 sise 17b rue de Stang Bihan à Quimper.

Article 2 :

Une convention d'occupation temporaire du domaine public sera signée entre les parties pour une durée de douze (12) ans qui prendra effet dès sa signature.

Article 3 :

Le montant de la redevance annuelle est fixé à treize mille deux cent euros nets (13 200 €) se décomposant comme suit : douze mille euros (12 000 €) pour le pylône et mille deux cent euros (1 200 €) pour les locaux techniques de 10m². la redevance sera indexée de 2% chaque année.

Article dernier : Exécution

Monsieur le directeur général des services et le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Quimper sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil municipal.

Fait à Quimper, le 24 avril 2025

La maire,
Isabelle ASSIH,

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le : 28/04/2025
(AR du 28/04/2025 ID: 029-212902324-20250424-DC1743H1-AR)
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 30/04/2025

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*